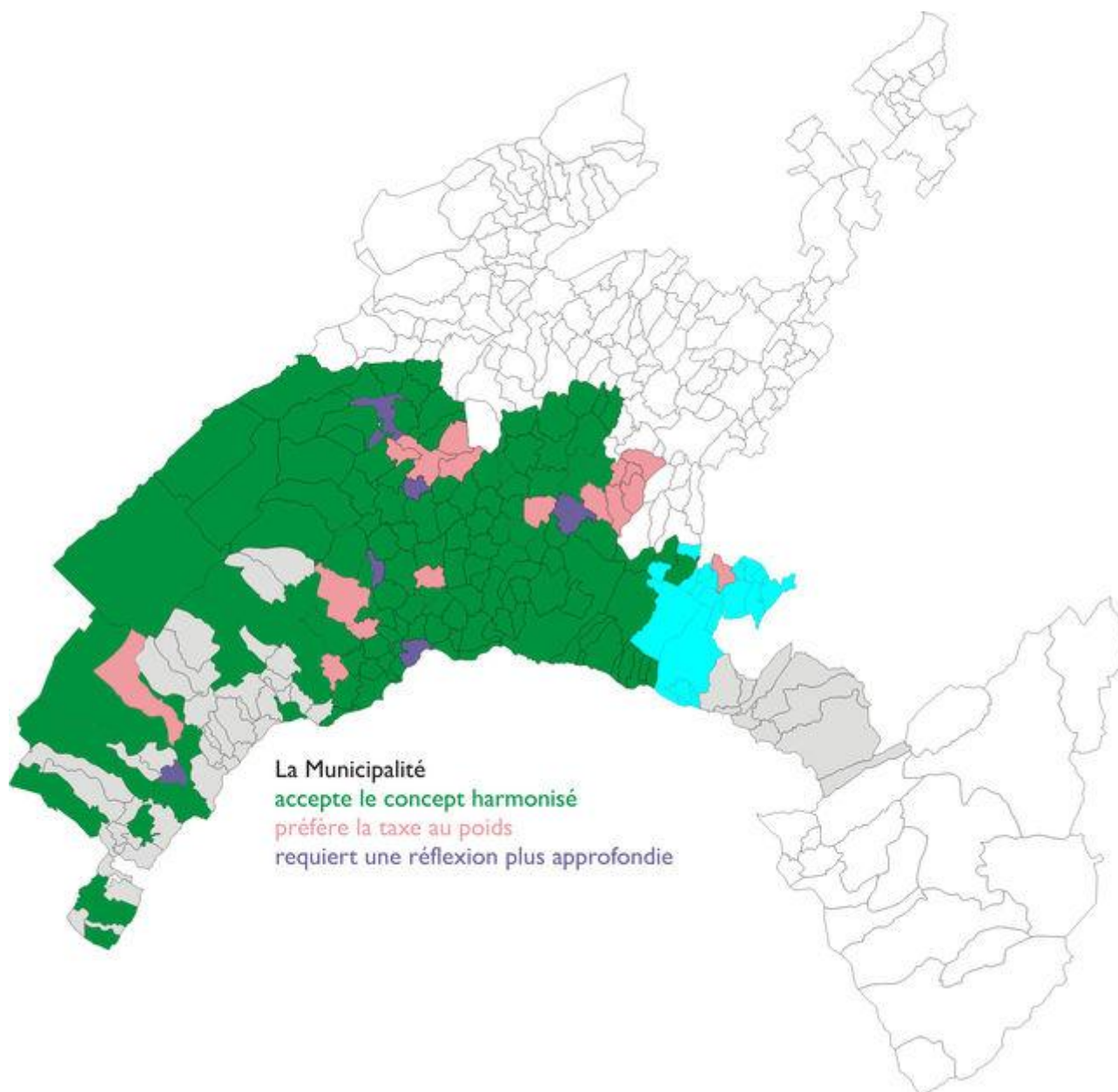


Déchets

Plus d'une commune vaudoise sur deux passera à la taxe au sac

Plus de la moitié des 326 localités du canton ont décidé d'introduire une taxe harmonisée au 1^{er} janvier 2013. Les utilisateurs devront déboursier quelque 2 francs par sac de 35 litres.



Plus de 200 communes vaudoises (en vert) ont déjà souscrit à une taxe au sac harmonisée. La réponse de celles en bleu devrait parvenir bientôt.

Plus de 200 communes vaudoises sur un total de 326 comptent introduire une taxe poubelle harmonisée dès le 1er janvier 2013. Le prix estimé pour un sac de 35 litres devrait se monter à 2 francs, ont indiqué mardi les responsables du projet.

Le délai est court et l'objectif ambitieux, surtout que tous les obstacles politiques ne sont pas encore franchis. Mais il est temps «de permettre à chacun de devenir responsable de ses déchets», a déclaré Roger Nicolas, président du Conseil d'administration de Valorsa, société qui regroupe 101 communes (180'000 habitants) du périmètre Ouest, Vallée de Joux.

Un sac, une couleur, un prix

Le concept a été préconisé par la Commission déchets de Lausanne Région. Il a déjà été adopté par les sociétés Sadec (61 communes de La Côte), Gedrel (11 communes autour de Lausanne). Il se résume par un slogan: un sac, une couleur (grise vraisemblablement), un prix pour toute une région.

L'usine Tridel, à Lausanne, se chargera d'éliminer déchets. Elle supervisera aussi la distribution des sacs taxés dans les points de vente habituels. Les consommateurs pourront se les procurer dès décembre. Chaque commune reste cependant libre d'aider les personnes défavorisées ou les familles en leur offrant un certain nombre de sacs.

Cette harmonisation vise à réduire les coûts tout en évitant le tourisme des déchets. Toutefois, une quinzaine de localités lui ont déjà tourné le dos, préférant une taxe au poids. (ATS / A.MN /24 heures).

Une taxe au sac pour plus de 200 communes

Plus de 200 communes vaudoises sur un total de 326 comptent introduire une taxe poubelle harmonisée dès le 1er janvier 2013. Le prix estimé pour un sac de 35 litres devrait se monter à 2 francs.

S'il y a une taxe au sac identique à l'ensemble des communes, ces dernières gardent néanmoins leur liberté pour ajuster à leur guise les autres composants du coût global.

Le délai est court et l'objectif ambitieux, surtout que tous les obstacles politiques ne sont pas encore franchis. Mais il est temps «de permettre à chacun de devenir responsable de ses déchets», a déclaré Roger Nicolas, président du Conseil d'administration de Valorsa, société qui regroupe 101 communes (180'000 habitants) du périmètre Ouest, Vallée de Joux.

Diminution des frais

Le concept a été préconisé par la Commission déchets de Lausanne Région. Il a déjà été adopté par les sociétés Sadec (61 communes, la Côte) et Gedrel (11 communes, Lausanne), alors que d'autres groupements ont manifesté leur intérêt. Il se résume par un slogan: un sac, une couleur (grise vraisemblablement), un prix pour toute une région. L'usine Tridel à Lausanne sera chargée de l'élimination des sacs.

La taxe au sac est une solution plus rationnelle que celle au poids. Elle évite les dispositifs électroniques nécessaires au pesage des déchets. Les frais administratifs, de fabrication et de logistique sont diminués.

Se conformer à la loi

Face aux oppositions à l'introduction de la taxe au sac, les responsables ont souligné devant la presse qu'il était plus que temps de se conformer à la législation fédérale. Il faut également respecter l'arrêt du Tribunal fédéral suite au recours d'une habitante de Romanel-sur-Lausanne.

La Haute Cour a précisé en juillet 2011 que l'élimination ne peut être financée que par une taxe forfaitaire. Une part incitative (au poids ou au sac) est obligatoire et le recours à l'impôt, 30% au maximum, n'est admis que pour les frais d'élimination des déchets autres que ceux de ménage.

Liberté communale

S'il y a une taxe au sac identique à l'ensemble des communes, ces dernières gardent néanmoins leur liberté pour ajuster à leur guise les autres composants du coût global. Les opposants à la taxe ont toujours dénoncé son caractère anti-social, par exemple pour les familles modestes.

«Des mesures d'accompagnement», comme des distributions gratuites de sacs, répondant «aux particularités» de chaque commune pourront être prises, a relevé Roger Nicolas. Municipal lausannois, Olivier Français a déploré le manque de soutien du canton de Vaud qui n'a pas encore légiféré en la matière. Une commission du Grand Conseil vient seulement de valider le principe d'une taxe proportionnelle de 40%.

Solution raisonnable

La solution présentée mardi est celle «de la raison», selon Olivier Français. Il faut un sac «au bon prix» afin d'éviter les problèmes d'application ainsi que le tourisme des déchets. L'absence de coordination intercantonale risque d'ailleurs de se faire sentir, en particulier aux frontières genevoise et valaisanne.

Plus nombreuses seront les communes à rejoindre ce système, plus il sera efficace, mais Lausanne doit par exemple encore soumettre le projet à son législatif. Olivier Français a dit espérer que sa ville «ne fasse pas cavalier seul». Si la planification prévue est respectée, les premiers sacs devraient être mis à la disposition des consommateurs début décembre.
(ats/Newsnet)